

# **LIBERTE DE CIRCULATION ET D'INSTALLATION POUR TOU-TE-S !**

Imagine un pays où, quand tu es arabe, tu as 7,8 fois plus de chances de te faire contrôler dans la rue que quand tu es blanc-he, et quand tu es noir-e, 6 fois plus de chances

Imagine que les étranger-e-s qui arrivent dans les aéroports de ce pays pour y demander l'asile sont maintenu-e-s dans des zones d'attente d'où ils/elles doivent faire leur demande d'asile, qui est alors traitée en 72h

Imagine que dans ce pays, les personnes étrangères à qui on refuse un titre de séjour n'ont que 30 jours pour contester la décision. Elles sont alors appelées « sans-papiers », peuvent être contrôlées et arrêtées à tout moment par la Police Aux Frontières (PAF), service chargé d'arrêter et d'expulser les personnes sans-papiers

Imagine que dans ce pays il existe des camps entourés de barbelés appelés « Centre de Rétention Administrative », dans lesquels on enferme des femmes, des hommes, et des enfants (même en très bas âge) jusqu'à 32 jours, parce qu'ils/elles n'ont pas de papiers

Imagine que dans ce pays il y a 30 000 expulsions de personnes étrangères par an, voire plus du double si on compte les expulsions au départ des DOMs/TOMs ...

## **CE PAYS, C'EST LA FRANCE AVANT LA LOI BESSON**

Et maintenant, imagine que dans ce pays, on décide que les lois sont trop favorables aux personnes étrangères

Imagine qu'a son arrivée en France, une personne puisse être retenue dans une zone d'attente spéciale, sous ordre du préfet, jusqu'à sa demande d'asile traitée

Imagine que ces zones puissent faire plusieurs kilomètres, et que l'on puisse en créer dès qu'il est « manifeste » qu'au moins une personne étrangère vient d'arriver

Imagine aussi que les personnes étrangères à qui on refuse un titre de séjour n'aient que 48h pour contester la décision

Imagine que les personnes sans-papiers puissent être placées en rétention pendant une semaine sans qu'un juge ne statue sur la légalité de leur arrestation

Imagine que ces personnes puissent être placées en Centre de Rétention pendant 45 jours

Imagine que les personnes expulsées puissent être interdites de retour en territoire Européen pendant 3 à 5 ans, même si elles ont des enfants ou leur conjoint-e-s en Europe

## **CE PAYS, C'EST LA FRANCE DE BESSON, ET DE SA LOI**

**SI TOI NON PLUS TU NE VEUX PAS VIVRE DANS CE PAYS :\_**

**APPEL NATIONAL CONTRE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE RACISTE**

**MANIF' , SAM. 16 OCT 2010**

**14h, Pl. de la Liberté, Brest**

**Retrait du projet de loi Besson « immigration, intégration et nationalité » !**

**Régularisation de TOU-TE-S les Sans-papiers !**

**TOU-TE-S UNI-E-S, sans drapeau, atelier banderoles une heure avant la manif**

CASSSPAPIER : [cassspapier@no-log.org](mailto:cassspapier@no-log.org)